COMPTE RENDU CHSCT-SD
DU JEUDI 7 JANVIER 2020

Ce CHSCT s'est tenu sous la présidence de la Secrétaire Générale Mme Schuman, en présence du docteur Burger (médecin conseillère technique académique), du docteur Quenot (médecin conseiller technique départemental), de Mme Lefebvre (infirmière conseillère technique), de Mme Bury (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail), de Mme Michaud (conseillère départementale de Prévention), de Mme Dissaux (assistante sociale) et des organisations syndicales représentatives.

On ne peut que regretter l'absence de Madame la DASEN. Lors du précédent CHSCT-SD, elle s'était déjà fait représenter. Pourtant, plus que jamais, cette instance revêt une importance considérable au regard des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Vos représentants UNSA ÉDUCATION : Nathalie Puissant et David Hamery.

➢ Situation sanitaire dans l'Oise (1er et second degré): éléments chiffrés au 15 décembre 2020 :

- 284 personnels positifs à la COVID19
- 1432 élèves positifs à la COVID19
- 77 autres personnels positifs à la COVID19
- 444 personnels en éviction
- 5566 élèves en éviction
- 73 autres personnels en éviction

Pour rappel, le département de l'Oise présente un total d'environ 160 000 élèves et 11 000 enseignants.

Mme Schuman précise que le taux d'incidence dans l'Oise est actuellement en dessous de la moyenne nationale. Elle ajoute que l'école ne représente pas particulièrement un lieu de contamination ; depuis la rentrée de septembre, peu de clusters ont été recensés dans les milieux scolaires.

UNSA EDUCATION : Nous demandons à ce que les données chiffrées soient régulièrement transmises aux représentants du personnel qui siègent au CHSCT de l'Oise, afin de suivre au plus près l'évolution de la situation sanitaire (demande déjà formulée lors du CHSCT du 16/09/20).

Actuellement, nous avons uniquement des chiffres académiques communiqués de manière hebdomadaire par le Rectorat.

A noter: Il existe un décalage entre les chiffres DSDEN et ceux de l'ARS qui recense 10 fois plus de cas!

Aucune explication donnée. Toutefois, Mme la Secrétaire Générale s'engage à communiquer des chiffres plus régulièrement.

➢ La campagne de dépistage de masse Covid 19

Depuis le mois de décembre, des campagnes de dépistage de masse s'effectuent dans les établissements scolaires du département de l'Oise.

3 campagnes ont eu lieu en décembre dans les établissements suivants :

- Cité scolaire de Noyon
- Lycée Paul Langevin de Beauvais
- Lycée Marie Curie de Nogent sur Oise

Lors de ces campagnes, 1/3 des agents se sont fait tester ; tous étaient négatifs.

Les équipes médicales actuellement déployées sont constituées de 3 médecins et 30 infirmiers. Ces équipes peuvent pratiquer 190 dépistages par jour. Elles ont pour objectif de se déplacer et d'intervenir sur l'ensemble du département de l'Oise.

Au total, en janvier/février, plus de 3000 tests pourraient être faits sur les personnels de l'Education Nationale dans le département.

Pour l'instant, pour des raisons logistiques, ces dépistages sont réalisés dans les lycées.

- Qui est concerné ?

Ces tests sont destinés à tous les enseignants du 1er et du second degré. Toutes les écoles et tous les établissements publics et privés sont concernés.

Les collègues qui relèvent des collectivités territoriales peuvent également se faire tester.

En revanche, à ce jour, les élèves ne sont pas concernés par ces tests de dépistage.

- **De quoi s'agit-il ?**

Il s'agit de pouvoir se faire tester rapidement dans les écoles et les établissements scolaires. Les tests antigéniques sont effectués par des personnels de santé.

A noter : il faut compter au total 35 à 40 minutes entre le moment où l'on arrive et le moment où l'on obtient le résultat du test.

- **Qui me prévient ?**

Ce sont les IEN et les chefs d'établissements qui vont vous informer des modalités d'organisation.

- **Quand est-ce que ça commence ? Où dois-je me rendre?**

La campagne de dépistage reprend à partir du mardi 12 janvier au lycée Pierre d'Ailly de Compiègne.

Dans l'immédiat, les tests sont réalisés le mardi, le jeudi ou le vendredi, mais cela peut évoluer.

Deux créneaux sont réservés aux enseignants du 1er degré :

- Pendant la pause méridienne ;
- En fin de journée, de 16H30 à 17H.

UNSA EDUCATION : Dans l'immédiat, nous déplorons que les créneaux réservés aux enseignants du 1er degré soient relativement restreints ; au plan pratique, il sera parfois difficile pour les collègues du 1er degré de se rendre au lycée indiqué, un jour précis, aux horaires prévues.

A noter : En tant que personnel de l'Education Nationale, vous pouvez également vous faire tester de façon **prioritaire** en vous présentant auprès d'un laboratoire avec une pièce justificative.

Mme Schuman précise que l'Oise ne représente pas actuellement une zone de tension concernant l'accès aux tests de dépistage.

➢ Les masques

- **Les enseignants vont-ils avoir de nouveaux masques ?**

Mme Schuman indique qu'ils viennent de réceptionner de nouveaux masques en tissu à destination des personnels de l'Education Nationale.

Chaque enseignant va recevoir 6 masques. Ces nouveaux masques sont lavables 50 fois ; ces masques devraient donc permettre de terminer l'année scolaire.

Une dotation en masques chirurgicaux est prévue pour les personnes vulnérables exclusivement.

Des petits masques en tissu sont également prévus pour les élèves dont les parents n'ont pas la possibilité de fournir un masque à leur enfant.

Si un enfant oublie (ou abime) son masque et n'en a pas d'autres pour le remplacer, il faut lui en donner un autre ; pour cela, les écoles et les établissements scolaires sont dotés de masques « précaires ».

Mme Burger indique que des masques transparents sont prévus uniquement pour les personnels qui travaillent avec des enfants handicapés auditifs.

Les enseignants d'ULIS dite « classique » et les enseignants de maternelle ne sont pas dotés en masques transparents.

Pour obtenir leurs masques, les enseignants de type brigade doivent se rapprocher de la circonscription où ils sont missionnés.

UNSA EDUCATION : Dans le premier degré, les masques sont livrés dans les circonscriptions. Les IEN doivent organiser la livraison dans les écoles. Il n'est pas normal que dans de nombreux cas, les collègues directeurs soient invités à venir les chercher sur leur temps personnel et en utilisant leur propre moyen de déplacement. Dans les circonscriptions très étendues géographiquement, il est tout à fait aisé de faire plusieurs dépôts dans des écoles, par secteur.

Si vous avez des difficultés à vous approvisionner en masques, nous vous invitons à contacter notre section syndicale par téléphone au 03 44 48 31 29 ou par mail à l'adresse suivante : 60@se-unsa.org .

➢ La problématique des classes non remplacées

L'UNSA EDUCATION alerte : Malgré le recrutement de 35 enseignants contractuels dans notre département, des tensions importantes perdurent dans certaines circonscriptions. De plus en plus de collègues sont absents ; avant les vacances de Noel, certaines écoles se sont retrouvées en difficulté avec des enseignants non remplacés, parfois sur des durées importantes. En conséquence, les élèves sont souvent répartis dans les classes, ce qui génère de l'inquiétude car cela favorise le brassage.

En absence de Madame la DASEN, Madame la Secrétaire Générale ne peut que prendre note.

➢ La piscine

L'UNSA EDUCATION : nous demandons une communication claire sur ce sujet. Nous alertons sur les difficultés rencontrés par certains collègues pour faire respecter les règles du protocole sanitaire, notamment dans les vestiaires.

Nous rappelons que si l'équipe pédagogique estime que les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour respecter le protocole sanitaire, elle peut décider de suspendre la piscine. Dans ce

genre de situations, les équipes ne doivent pas subir de pression ou d'incitation à la reprise d'activité de la part de l'IEN ou des collectivités territoriales.

Mme l'inspectrice ISST fait remarquer que c'est effectivement une problématique académique.

Malheureusement, en l' absence de Madame la DASEN, Madame la Secrétaire Générale ne peut que prendre note!

➢ Le bilan annuel d'activité de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (Mme BURY)

Mme BURY indique qu'elle a dû suspendre ses visites d'établissements à partir de mars 2020. La fin de l'année scolaire a été consacrée à la construction d'outils et de divers protocoles.

.Registres: dans le premier degré, les directeurs sont en manque d'informations et de formation (notamment à la manipulation des extincteurs). Le Document Unique dématérialisé dans le second degré ne l'est pas encore dans le premier degré.

.Fiches SST et DGI (danger grave et imminent): peu de fiches arrivent sur la plateforme. Il est pourtant important de faire un bilan de ces fiches afin de définir des orientations, un programme d'action.

.Les assistants de prévention (AP) dans le premier degré sont les CPC; Mme l'inspectrice ISST indique avoir fait part au recteur de son inquiétude que représentent les formations en constellation. Cette nouvelle organisation de la formation de circonscription engendre une charge de travail supplémentaire pour les AP qui risque d'être préjudiciable à leurs missions de prévention.

L'UNSA EDUCATION partage ce constat :

- les directeurs n'ont pas vocation à être des spécialistes de la sécurité, ils ont effectivement besoin de formation et d'information. Mais avant tout, ils ont besoin de temps pour assurer les missions qui leur sont confiées.

- nous demandons une clarification sur les remontées des fiches Santé et Sécurité au Travail. Les fiches remplies par les collègues doivent être visées par le directeur puis transmises à la circonscription ; elles sont ensuite envoyées à la DSDEN (réceptionnées par Mme MICHAUD). Nous constatons qu'un nombre important de fiches ne remontent pas à la DSDEN ; cette situation est problématique car certaines fiches peuvent faire l'objet de faits ou de situations graves et/ou urgentes ; les collègues qui saisissent le CHSCT ne doivent pas rester sans réponse.

- les collègues CPC à qui on a confiés les missions d' AP ont vu leurs conditions de travail se dégrader ces dernières années. Les formations en constellation vont effectivement encore s'ajouter à une charge de travail plus que conséquente.

➢ Les visites du CHSCT de l'Oise

Le lycée Malraux de Montataire a fait l'objet d'une demande prioritaire au CHSCT-SD du 30 novembre. Madame la Secrétaire Générale ne peut engager l'accord de madame la DASEN.

UNSA EDUCATION : Nous demandons l'obtention d'une réponse rapide concernant cette demande de visite d'établissement par les membres du CHSCT-SD, pour qu'elle puisse se réaliser au plus tôt.

➢ Situations particulières

Vos élus UNSA EDUCATION reprennent les situations qui nous ont été confiées (fiches SST qui nous sont parvenues).